150529 - Travailler dans un garage mécanique chargé de réparer des véhicules pour le compte d'une compagnie d'assurance

question

Je travaille comme chef dans un des ateliers de mécanique automobile de Dubaï. Je perçois un salaire mensuel en plus d'un pourcentage annuel. Mon travail consiste à réparer des véhicules endommagés ou accidentés qui nous sont envoyés par des compagnies d'assurance. Aussi traitons nous de près avec ces compagnies. A ma connaissance, il n'est pas permis de travailler directement dans ces compagnies..Mais alors que dire de la nature de mon travail?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il semble qu'il est permis aux employés d'ateliers de maintenance de travailler avec des compagnies d'assurance car la maintenance est une activité licite et il est permis de traiter licitement avec un partenaire utilisant des fonds illicites. Ceci est fondé sur les opérations d'achat, de vente et d'autres que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) et ses compagnons menaient avec les Juifs et les polythéistes dont les biens étaient nécessairement entachés d'illicéité.

Nous avons exposé cette question au cheikh docteur Abdourrahman ibn Salih al-Atram (puisse Allah le garder). Sa réponse va dans le sens de la permission et trouve son argument dans ce qui précède. Par conséquent, il n' y a aucun mal à ce que vous occupiez le poste de chef de l'un des ateliers qui traitent avec les compagnies d'assurance. Quant à l'exercice d'une activité au sein d'une compagnie d'assurance, il n'est pas permis de le faire en raison de l'interdiction de l'assurance commerciale. Cela est déjà expliqué dans le cadre de la réponse donnée à la question n° 130761 .

Allah le sait mieux.